

Image not found or type unknown



Salaire et tickets restaurant

Par **titi**, le **12/08/2010** à **16:40**

Bonjour, rnJe suis ouvrier du bâtiment. rnJ'ai des tickets restaurant d'une valeur de 9 euros.
rnCe que je ne comprends pas, c'est que sur mon bulletin de salaire, un montant de 4,50
Euros multiplié par le nombre de tickets reçus dans le mois est ajouté à mon salaire brut, sous
l'intitulé "complément patronal titres restaurant". Ce montant est donc soumis aux cotisations
sociales (or je croyais qu'ils étaient exonérés de cotisations salariales) rnPuis le même montant
est déduit de mon salaire net. Je ne contribue donc pas au paiement de ces tickets
restaurants. rnEst-ce normal? rnMerci beaucoup pour vos réponses